



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 15 août 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 15^e jour d'août 2022 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Est absent :

Monsieur le conseiller : Michel Pigeon

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022

2.2. Adoption des comptes

2.3. Avis de motion 402-2022 Règlement modifiant le règlement de construction 396-2021

2.4. Adoption 1er projet 402-2022 Règlement modifiant le règlement de construction 396-2021

2.5. Adoption des libellés d'infraction des règlements harmonisés

2.6. Renouvellement première ligne Lavery

2.7. Option d'achat sur terrain non-desservi

2.8. PRABAM

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1. Rapport urbanisme

3.2. Convention réseau de distribution aérien promoteur

3.3. Emprise 3e rang Est

3.4. Signalisation sécurité

4. Travaux publics

4.1. Fossé rue des Buissons

4.2. Journalier travaux publics

5. Sécurité publique et incendie

5.1. Rapport d'intervention juillet 2022

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1. Commandites (Soirée des sommets, 60e CCISJB, Gagné Drift Team)

6.2. Soirée reconnaissance

6.3. Travaux OTJ

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.1.1. Réputation et

9.2. Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 158-08-2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022

Résolution 159-08-2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 160-08-2022

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de juillet 2022 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 195 957,60\$.

Adoptée

2.3 Avis de motion 402-2022 Règlement modifiant le règlement de construction 396-2021

Monsieur le conseiller Sylvain Carbonneau donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 402-2022 concernant le règlement modifiant le règlement de construction 396-2021.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

2.4 Adoption 1er projet 402-2022 Règlement modifiant le règlement de construction 396-2021

Résolution 161-08-2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

ATTENDU QUE le conseil est favorable à l'implantation de structure demi-cylindrique dans les zones industrielles;

ATTENDU QU'un avis de motion et une présentation du présent projet de règlement ont été dûment donnés lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2022 ;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l'objet ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

Qu'il soit décrété par ledit règlement ce qui suit :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. TITRE DU RÈGLEMENT

Le règlement s'intitule « Règlement 402-2022 modifiant le règlement de construction 396-2021 pour autoriser une structure demi-cylindrique dans les zones industrielles.

3. VALIDITÉ DU RÈGLEMENT

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute.

Le Conseil municipal décrète le présent règlement dans son ensemble, et également article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article, un alinéa ou un paragraphe de ce règlement devait être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

4. OBJET DU RÈGLEMENT

À l'article 5 « Revêtement extérieur » du chapitre 2 du règlement de construction; remplacement de l'alinéa i) par la phrase suivante :

Les toiles de toutes natures ou autres matériaux non rigides servant d'abris, à l'exception des abris temporaires, serres, auvents et des bâtiments ou structures utilisés à des fins d'exploitation primaire ou situés à l'intérieur d'une zone industrielle (I).

À l'article 7 « Types de bâtiments interdits » du chapitre 2 du règlement de construction : modification de l'alinéa c) par la phrase suivante :

Les bâtiments dont la structure est demi-cylindrique à l'exception de ceux utilisés à des fins agricoles et implantés dans les zones à dominance Agricole (A), Forestière (F) ou Industrielle (I) tels que représentés au *Plan de zonage* du *Règlement de zonage*.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adoptée

2.5 Adoption des libellés d'infraction des règlements harmonisés

Résolution 162-08-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté les règlements :

RM-SQ-01 sur le colportage et la sollicitation, lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2020;

RM-SQ-02 concernant les nuisances et la salubrité, lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021;

RM-SQ-03 concernant la sécurité, à la paix et le bon ordre, lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter les annexes Libellés d'infraction des règlements susmentionnés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adopter les annexes Libellés d'infraction des règlements # RM-SQ-01, RM-S1-02, RM-SQ-03, tels que présentés;

De transmettre lesdits règlements ainsi que les annexes Libellés d'infraction à la Cour municipale de la Ville de Saint-Georges.

Adoptée

2.6 Renouvellement première ligne Lavery

Résolution 163-08-2022

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE renouveler le contrat avec Lavery pour le forfait classique au montant de 1000,00 \$ par année pour l'abonnement à un service de première ligne donnant droit à :

- Appels téléphoniques et échanges de courriels lorsque la question ne nécessite pas de recherche, de consultation ou de rédaction de documents ou de représentations ;
- Vérification des projets de procès-verbaux du conseil municipal ou du comité exécutif;
- Avis juridiques simples, selon les circonstances et après discussion entre la municipalité et l'avocat concerné;
- Vérification de règlements sans y apporter de modifications;
- Diffusion d'articles rédigés par notre équipe en droit municipal;
- Accès à au moins une séance de formation gratuite en personne ou par visioconférence selon des sujets d'actualité décidés par l'équipe.

Adoptée

2.7 Option d'achat sur terrain non-desservi

Point reporté.

2.8 PRABAM

Résolution 164-08-2022

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE prioriser les travaux suivants:

- Pavage cours du garage municipal;
- Prises génératrices garage municipal et caserne;
- Galerie Vieux-Couvant;
- Thermos Hôtel-de-Ville.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de juillet est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Convention réseau de distribution aérien promoteur

Résolution 165-08-2022

ATTENDU QUE la Municipalité demande la prolongation du réseau de distribution d'électricité à Hydro-Québec pour la rue des Pins;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne la convention réseaux de distribution aériens ainsi que tout autre document en lien avec la demande de prolongement.

Adoptée

3.3 Emprise 3^e Rang Est

Résolution 166-08-2022

ATTENDU QUE certains propriétaires de lots situés dans le 3^e Rang Est sont en démarche pour l'implantation d'une ligne électrique privée;

ATTENDU QUE la Municipalité désire connaître son emprise dans le 3^e Rang Est;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mandater Stéphane Roy pour implanter l'emprise dans le 3^e Rang Est.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Fossé rue des Buissons

Une demande est adressée à la Municipalité pour fermer le fossé entre la rue des Buissons et M. Gaby Boily. Des vérifications sont faites pour connaître des démarches et autorisations nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

4.2 Journalier travaux publics

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil de l'affichage du poste de journalier aux travaux publics.

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention août 2022

Résolution 167-08-2022

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'août 2022 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Soirée des sommets, 60e CCISJB, Gagné Drift Team)

Résolution 168-08-2022

Il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adhérer au plan de partenariat bronze pour la Soirée des Sommets au coût de 200\$;

DE refuser les demandes du 60^e CCISJB et Gagné Drift Team.

Adoptée

6.2 Soirée reconnaissance

Résolution 169-08-2022

Il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE renouveler en 2022 la soirée reconnaissance permettant ainsi de regrouper sous un même toit les employés et bénévoles des différents organismes municipaux. Cette soirée se tiendra le samedi 26 novembre et gardera la même formule pour le souper.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Un citoyen demande l'intervention de la Municipalité en lien avec une problématique de tiges de métal installés par certains résidents le long de leur propriété dans le 6^e Rang Est.

9. Divers

9.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 170-08-2022

Il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h55.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.